

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-109 du 22 avril 1978

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme,
de l'intérim du Camarade Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 22 avril 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
Membres du Gouvernement ;

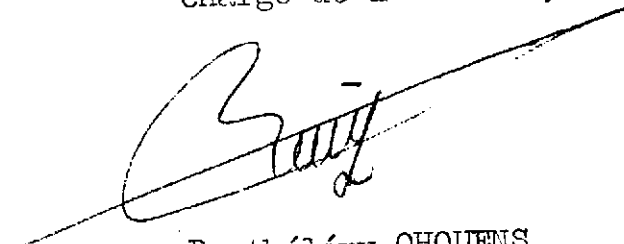
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 22 avril 1978, le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Commerce et du Tourisme, assure l'intérim du Ministre de la
Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 avril 1978

Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 HCT-MSP 6 autres Ministères
13 DPE-INSAE-DGAJL 6 IGE-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 7 DCP 1 UNB-FASJEP 4 BN
2 JORPB 1